

NOS 5 PRIORITÉS POUR LES PAYS DE LA LOIRE

1. Faire du kiné un référent dans la mise en place d'activités physiques adaptées et un réel acteur de santé publique (sport santé, actions de prévention, ...)

L'impact de l'activité physique sur la santé de la population et les bénéfices de la prévention dans de nombreuses pathologies ne font aujourd'hui plus de mystères. Le développement des actions des kinésithérapeutes dans ces domaines permettra à la profession de se diversifier et d'apporter son expertise au service de tous.

2. Aider à la mise en place des expérimentations d'accès direct

La kinésithérapie doit prendre une plus grande place et davantage de responsabilités dans notre système de soins, et cela passe notamment par le développement de l'accès direct. C'est pourquoi il est primordial d'accompagner les kinésithérapeutes dans la mise en place des expérimentations, en y associant l'URPS Médecins Libéraux. Cela facilitera les échanges interprofessionnels indispensables à la réussite de ce virage important pour la profession.

3. Développer les liens avec les IFMK ainsi que les aides, financières et techniques, à l'accueil de stagiaires

Les étudiants en kinésithérapie représentent l'avenir de notre profession, et leur apporter un accompagnement de qualité est indispensable à leur développement professionnel. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place des formations à l'accueil de stagiaires pour les kinésithérapeutes le souhaitant. Par ailleurs les jeunes diplômés se dirigent bien souvent vers des cabinets connus pour leurs premiers contrats, il est donc nécessaire de développer les possibilités de stage notamment en zone sous dotée. Cela passera par un travail avec les IFMK et par la mise en place d'aides financières pour les tuteurs de stage donnant de leur temps pour les étudiants.

4. Rédiger un guide d'aide à la prescription à destination des médecins.

Nous sommes tous confrontés à un moment ou un autre à des prescriptions incomplètes, imprécises, ou que nous ne comprenons pas. C'est pourquoi il est nécessaire d'entamer une démarche de réflexion avec les médecins de la région, via leur URPS, sur un guide simple d'aide à la prescription de kinésithérapie. Cela permettrait de simplifier les échanges entre kinésithérapeutes et médecins prescripteurs.

5. Intégrer les kinés au Répertoire Opérationnel des Ressources, référençant les professionnels en fonction de leurs compétences, spécificités ou expertises.

Le Répertoire Opérationnel des Ressources, ou ROR, est un outil recensant l'offre de soins sur le territoire. Il permet notamment d'améliorer l'orientation des patients. L'intégration des kinésithérapeutes permettrait de facilement trouver un professionnel exerçant dans un champ spécifique selon les besoins de nos patients, et de les orienter le plus efficacement possible.